

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-182 CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

Brest'aim - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET
donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION – Brest'aim - Rapport annuel des
représentants au conseil d'administration - Exercice 2018**

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Le rapport porte sur la période d'activité correspondante au dernier exercice comptable clos (2018). Il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de Brest'aim avant sa communication au Conseil de métropole.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération. Le rapport complet est tenu à la disposition du Conseil de la métropole par le secrétariat des Assemblées.

Société d'économie mixte BREST'AIM – Exercice 2018

Créée en 1974, la SOPAB, devenue Brest'aim en 2011, est une société d'économie mixte dont l'objet social est d'assurer la gestion et la promotion d'équipements publics à vocation économique, culturelle, sportive, touristique et de loisirs sur le territoire de Brest métropole.

Elle participe ainsi, par l'exploitation de ces infrastructures majeures, à l'attractivité et au rayonnement du territoire et au développement de la qualité du cadre de vie de ses habitants. Les équipements gérés par Brest'aim attirent ainsi quelques 1 600 000 visiteurs et clients chaque année.

Dotée d'un capital social de 6 240 000 €, Brest'aim a pour actionnaire de référence Brest métropole, qui détient 65,47% du capital en 2018. La Ville de Brest détient pour sa part 5,69% du capital social. L'actionnariat privé de Brest'aim détient les 28,84% du capital restants.

Brest'aim détient l'intégralité de la société par actions simplifiée (SAS) Océanopolis Image Développement Restauration au capital social de 200 000 €. Par ailleurs Brest'aim détient 4% du capital de la SAS « Aéroports de Bretagne Occidentale » et 36,3% du capital de la SAS Brest Ultim Sailing.

1. Faits marquants de l'exercice 2018

La vie sociale et l'activité de Brest'aim peuvent être retracées par les observations suivantes :

- Brest'aim poursuit la mise en œuvre de son projet stratégique d'entreprise reposant sur 3 axes de développement pour la période 2015-2020. Sur l'exercice 2018, la SEM répond à son projet stratégique par la mise en œuvre d'objectifs déclinés en actions concrètes.

Axe 1 : Construire et commercialiser une offre globale :

- **Évènementiel d'entreprise** : 6 nouveaux marchés gagnés issus de la prospection.
- **Billetterie** : hausse de la marge billetterie en ligne à Brest Arena, audit *via* consultant portant sur une billetterie inter-équipement.
- **Tourisme** : nouveau point d'accueil de l'office du tourisme à l'entrée d'Océanopolis.
- **Marketing** : enquêtes auprès des clients et spectateurs du Quartz, des Marinas, et de la goélette Recouvrance.

Axe 2 : Valoriser et améliorer la qualité des équipements :

- **Pérenniser la réussite de Brest Aréna** : une progression du nombre d'événements programmés avec un maintien de l'équilibre sports / spectacles / événements d'entreprise.
- **Repositionnement de Brest Expo** : achèvement de la phase 1 des travaux et lancement de la 2^{ème} phase.
- **Réhabilitation du Quartz** : finalisation de l'étude de programmation de la rénovation. Préparation des saisons hors les murs.
- **Redynamiser Océanopolis** : Pavillon Bretagne terminé, transition énergétique engagée (travaux démarrés en janvier 2019).
- **Construire l'avenir des marinas et de la Recouvrance** : poursuite du programme d'investissement sur les 2 ports, et création d'une croisière « Tour de Bretagne » pour la Recouvrance.
- **Moderniser le stationnement** : montée en puissance du service d'achat à distance Whoosh pour la 3^{ème} année consécutive. Ouverture des niveaux 2 et 3 du parking des Capucins avec une très bonne fréquentation.
- **Renouveler l'attractivité du Rinkla** : +36% de spectateurs sur le hockey.

Axe 3 : Renforcer le modèle d'entreprise

- **Sécuriser et élargir la SEM** : des objectifs de résultats globalement atteints à l'exception du Quartz Culture (du fait d'une provision fiscale) et d'Océanopolis (fréquentation en baisse).
 - **Pérenniser et promouvoir les ressources humaines** : introduction d'un catalogue de formation et recrutement sur des expertises spécifiques.
 - **Consolider les démarches en matière de développement durable** : Obtention du renouvellement de la norme ISO 14001.
- L'activité et la fréquentation des différents équipements gérés connaissent certaines disparités sur l'exercice 2018 :
 - **Direction Déléguée Sport-Évènements** :
 - **Brest Expo** : depuis l'ouverture de Brest Aréna, l'équipement se concentre sur son cœur de métier que sont les salons professionnels ou grand public. Le chiffre

d'affaires de 2,22 M€ est supérieur de 7,2% au budget prévisionnel grâce à l'organisation d'évènements non prévus au budget 2018 (Gala Brest Business School, loto, soirée Alliansport, vœux de Naval Group...) et à des recettes supérieures aux prévisions pour certains spectacles (Les Bodin's).

- **Brest Aréna** : le chiffre d'affaires de 1,30 M€ est très au-delà du prévisionnel du fait d'évènements sportifs majeurs notamment, dont la Coupe de monde de football. La fréquentation poursuit sa hausse. Elle est partagée principalement entre sports (44%) et spectacles (53%).
- **Rinkla Stadium** : le chiffre d'affaires de 0,67 M€ est en nette hausse par rapport au prévisionnel et par rapport à l'année passée du fait de la mise en place d'évènements privatisés ainsi que pour des raisons de calendrier scolaire. La fréquentation est en hausse sensible sur les matches ainsi que sur les galas et soirées.
- **Direction Déléguée Culture-Congrès** :
 - **Le Quartz Scène Nationale** : l'équipement revient en 2017 et 2018 à une fréquentation habituelle après la programmation exceptionnelle de la saison 2015-2016 (spectacle Zingaro et la venue du Ballet de l'Opéra de Paris). En parallèle, l'équipement poursuit son ouverture par le développement de partenariats culturels locaux. Le résultat est déficitaire du fait d'une non-exonération de la CET, un litige est en cours avec l'administration fiscale.
 - **Le Quartz Congrès** : l'exercice 2018 est une belle année, avec un fort volume de chiffre d'affaires sur les prestations congrès. L'équipement bénéficie de l'appui de Brest' Aim Events et d'un nouveau site web.
- **Direction Déléguée Mer** :
 - **Océanopolis** : Océanopolis a accueilli 407 220 visiteurs en 2018, une légère diminution par rapport à 2017 (5 796 visiteurs de moins). L'équipement continue de renforcer sa communication et de renouveler ses animations.
 - **Ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château** : Les marinas connaissent une hausse générale de leurs recettes de prestation compensées par des frais importants de fluides et de gardiennage.
 - **La Recouvrance** : le volume des produits générés pendant l'année 2018 diminue de 4,2% par rapport à l'année 2017, année qui avait été marquée par l'évènement organisé pour les 25 ans de la goélette.
- **Brest'Park** : Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 est en augmentation par rapport à 2017 du fait de la signature de l'avenant n°7 entre Brest'aim et Q Park pour la gestion du parking des Capucins. Comme en 2016, et en 2017, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de méthodes raisonnées sur les consommations de fluides (remplacement des éclairages néons par des LED) et la mise en place de contrats préventifs pour les entretiens-réparations. Le travail d'optimisation des charges permet d'améliorer le résultat de 31 000 € par rapport à 2017.

2. Comptes annuels de Brest'aim en 2018 :

Les comptes de l'exercice social 2018 ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de Brest'aim du 16 mai 2019.

Le bilan comptable au 31 décembre 2018 présente la situation suivante :

- La stabilité des immobilisations et des ressources durables de la SEM permettent de constater un fonds de roulement net global (FRNG) de 5,2 M€. Les ressources durables sont constituées de capitaux propres (hors provisions) pour 69% et des dettes à moyen/long terme pour 30%. Ces ratios indiquent que la SEM poursuit son désendettement par rapport aux exercices précédents, et améliore son ratio d'autonomie financière.
- La différence entre les emplois et les ressources courants au bas de bilan montre l'existence d'une ressource en fonds de roulement de 3,3 M€.
- À la clôture de l'exercice, la trésorerie s'établit à 8,5M€ : elle se compose de disponibilités pour 82% et de valeurs mobilières de placement pour 18%.

Le compte de résultat de Brest'aim fait apparaître un résultat net positif de 409 730 €, en diminution par rapport à l'exercice précédent. La formation de ce résultat s'explique par les éléments suivants :

- L'exercice 2018 fait apparaître des évolutions contrastées, positives ou négatives, des produits d'exploitation selon les équipements : Brest Park, le Quartz Congrès, Brest Expo et Brest Aréna ont enregistré des résultats en hausse tandis que le Quartz scène nationale et Océanopolis connaissent un léger repli. Sur la période le montant des subventions de Brest Métropole est resté stable.
- En parallèle, le niveau des charges est impacté par les prix du marché sur les fluides (+118 000 €) et le résultat d'exploitation est en diminution : 640 919 € contre 702 728 € en 2017.

Le résultat net comptable de l'exercice 2018 a fait l'objet de l'affectation suivante après approbation de l'assemblée générale ordinaire de Brest'aim :

- 20 486 € ont été affectés à la réserve légale ;
- 389 244 € ont été affectés à la réserve libre de la société.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de la métropole de Brest au conseil d'administration de Brest'aim.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : le groupe "Rassemblement pour Brest" et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstention : N. BERROU-GALLAUD